

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX
MRC DE L'ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 10 mars 2026 à 19h00 et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Pierre Gosselin
Siège #2 - Michel Duperron
Siège #3 - Mathieu Jolibois
Siège #5 - Étienne Vigneault
Siège #6 - Jean Goulet

Est/sont absents:
Siège #4 - Vincent Beaudoin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Monsieur Jean Langelier, directeur général, greffier et trésorier par intérim est aussi présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

50-03-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 10 février 2026 et les séances extraordinaires du 3, 24 et 26 février 2026
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Adoption des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Nomination des membres citoyens du comité MADA-FAMILLE
 - 5.2 - Rapport annuel d'activités 2025 - Plans de mise en œuvre, schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée 2025-2035
 - 5.3 - Mandat à Solutions municipales Josée
 - 5.4 - Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Demande d'aide financière - Entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux 2026-2030
 - 5.5 - Confirmation de la participation financière de la municipalité au programme PEP patrimoine pour des travaux de restauration extérieurs de l'ancienne église
 - 5.6 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 102-2023 décrétant les travaux, une dépense et un emprunt de 935 720 \$ pour la réfection du 13e rang phase II dossier numéro RQN79323
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en reportant le point 5.6 à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

51-03-26

3.1 - Séance ordinaire du 10 février 2026 et les séances extraordinaires du 3, 24 et 26 février 2026

Il est proposé par M. Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026 ainsi que les séances extraordinaires du 3, 24 et 26 février 2026 soient adoptés et signés tel que présenté aux membres du conseil municipal.

Le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - FINANCES

52-03-26

4.1 - Adoption des comptes à payer

Comptes à ratifier : 46 190.22\$

Comptes à payer : 58 721.85 \$

Il est proposé par M. Michel Duperron, appuyé et résolu de ratifier les comptes payés en mars 2026 et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de **104 912.07\$**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5 - ADMINISTRATION

53-03-26

5.1 - Nomination des membres citoyens du comité MADA-FAMILLE

Il est proposé par M. Mathieu Jolibois et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer les membres citoyens suivant au comité MADA-FAMILLE.

Nom : Manon Lambert

Nom : Berthe St-Onge

Nom : Mathias Tremblay

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

54-03-26

5.2 - Rapport annuel d'activités 2025 - Plans de mise en œuvre, schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée 2025-2035

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la direction générale a complété ce rapport pour l'année 2025 et l'a soumis au conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean Goulet, il est résolu :

D'ACCEPTER le rapport annuel d'activités 2025 présenté par la direction générale et de le soumettre à M. Sébastien Demers, chef prévention du SSIRÉ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

55-03-26

5.3 - Mandat à Solutions municipales Josée

Il est proposé par M. Étienne Vigneault , appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre de services de la firme Solutions municipales Josée daté du 3 mars 2026 pour des services de soutien comptable et d'autorisé une banque de 200 heures au taux horaire de 80\$ pour un total de 16 000 \$ plus taxes soit 18 396 \$ pour des services professionnels en comptabilité municipale et d'autoriser M. Jean Langelier, directeur général intérim à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de service avec Solutions municipales Josée. Si requis des frais de déplacements, d'hébergement et de repas seront facturés en plus des honoraires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

56-03-26

5.4 - Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Demande d'aide financière - Entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux 2026-2030

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et les organismes municipaux d'Inverness, Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-D'Halifax et Plessisville désirent présenter un projet d'entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par M. Michel Duperron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la présente demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité volet 4 pour la gestion des résidus domestiques dangereux ;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale pour la gestion des résidus domestiques dangereux ;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

QUE le conseil nomme la MRC de L'Érable, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne le maire, M. Christian Daigle et M. Jean Langelier, directeur général par intérim pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

57-03-26

5.5 - Confirmation de la participation financière de la municipalité au programme PEP patrimoine pour des travaux de restauration extérieurs de l'ancienne église

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière au programme PEP patrimoine du Ministère de la culture et des communications (MCC) via la MRC de l'Érable;

ATTENDU QUE le MCC attribue à la municipalité une subvention moindre que le montant initialement demandé;

Il est proposé par M. Mathieu Jolibois et résolue à l'unanimité que la Municipalité confirme sa participation financière au programme PEP patrimoine du MCC pour des travaux de restauration extérieurs à l'ancienne église

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

58-03-26

5.6 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 102-2023 décrétant les travaux, une dépense et un emprunt de 935 720 \$ pour la réfection du 13e rang phase II dossier numéro RQN79323

Point reporté à une séance ultérieure

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

59-03-26

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle, maire

Jean Langelier
Directeur général et greffier-trésorier par intérim